VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

D RTE 49530

Conditions d'engagement pour véhicules de service de tiers

Voie métrique et voie spéciale

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

D

RTE 49530

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Édité par UTP **Élaboré par** Groupe de projet de l'UTP	**Édité le** 02.11.2023 **Approuvé par** PL RTE	**Subordonné à** – **Remplace** D RTE 49530 du 11.07.2016
Distribution Entreprises ferroviaires de l'UTP (voie métrique et voie spéciale) Office fédéral des transports OFT Webshop RTE/téléchargement RTE (rte.utp.ch)	**Entrée en vigueur** Chaque entreprise de chemin de fer définit la date d'entrée en vigueur de cette réglementation en son sein.	**Versions linguistiques** d, f **Nombre de pages** 23

Conditions d'engagement pour véhicules de service de tiers

Voie métrique et voie spéciale



© UTP

Conditions d'utilisation relatives à l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE)

Lors de l'utilisation des documents, il convient de garder à l'esprit qu'ils ont été rédigés pour répondre exclusivement aux besoins des chemins de fer et des entreprises de transports publics suisses et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique dans ce domaine. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les documents R viennent compléter ou améliorer les prescriptions souveraines et les normes techniques. Les instructions qu'ils donnent doivent être suivies comme tout règlement.
- Les documents D comprennent des manuels et des documentations servant de recommandations ou d'aides dans le quotidien professionnel ou, à titre exceptionnel, reflètent l'état de la technique et représentent la vraie pratique en vue d'une standardisation.

Les formulations masculines employées dans le présent document valent sans discrimination pour les personnes de tous les sexes.

L'Union des transports publics (UTP) et les personnes ayant participé à l'élaboration de la présente réglementation de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) ne sont pas responsables des dommages pouvant résulter de l'utilisation des informations tirées de la réglementation. Aucune garantie n'est donnée quant au fait que les indications fournies soient complètes et exactes.

Groupe de projet de l'UTP

Direction

Daniel Fankhauser, Aare Seeland mobil (ASm), Langenthal

Membres

Samuel Keller, Rhätische Bahn (RhB), Landquart
Gerold Ritz, Matterhorn Gotthard Bahn (MGB), Brigue
Martin Stamm, Appenzellerbahnen (AB), Herisau

Traduction

Trad8, Delémont

Révision

Martin Strobel, Union des transports publics (UTP), Berne
Pascal Wilhelm, Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB), Chernex

Photo de couverture

Sersa Maschineller Gleisbau AG

Éditeur

Union des transports publics (UTP)
Domaine Système ferroviaire
Dählhölzliweg 12, 3005 Berne
www.utp.ch, RTE@utp.ch

Webshop RTE/téléchargement RTE

rte.utp.ch

ISBN 978-3-907469-10-1

© Union des transports publics, Berne, novembre 2023

Historique des modifications

Édité le	Modifications
11.07.2016	1re édition
02.11.2023	2e édition

© UTP

Avant-propos

La première édition du présent document a été établie en 2016 par le groupe d'experts Suisse romande (GE RO) de l'UTP, des spécialistes romands des chemins de fer anciennement connus sous le nom de Colloques romands (CORO).

Un autre groupe de projet de l'UTP a révisé et mis à jour ce document en se fondant sur l'expérience acquise dans le cadre de l'application et en tenant compte d'exigences supplémentaires.

Il s'applique à l'ensemble des gestionnaires d'infrastructure (GI) avec voie métrique et voie spéciale en Suisse.

Berne, le 2 novembre 2023

© UTP

1 Généralités 8
1.1 Buts de la présente réglementation 8
2 Bases 9
2.1 Réglementations souveraines 9
2.2 Normes 9
2.3 Réglementations RTE et réglementations des chemins de fer 10
2.4 Directives et fiches 10
3 Abréviations et termes 11
3.1 Abréviations 11
3.2 Termes 11
4 Principes 12
4.1 Accès au réseau 12
4.2 Caractéristiques du réseau 12
4.3 Dispositions d'exécution des prescriptions de circulation des trains (DE-PCT) 12
4.4 Exigences envers les conducteurs et conductrices de véhicules moteurs et le personnel de pilotage 13
4.5 Données techniques relatives aux machines et véhicules engagés 13
4.6 Contrôle de la marche des trains 13
5 Contrôles 14
5.1 Contrôles aléatoires 14

Modèles V1-V5 15

 © UTP